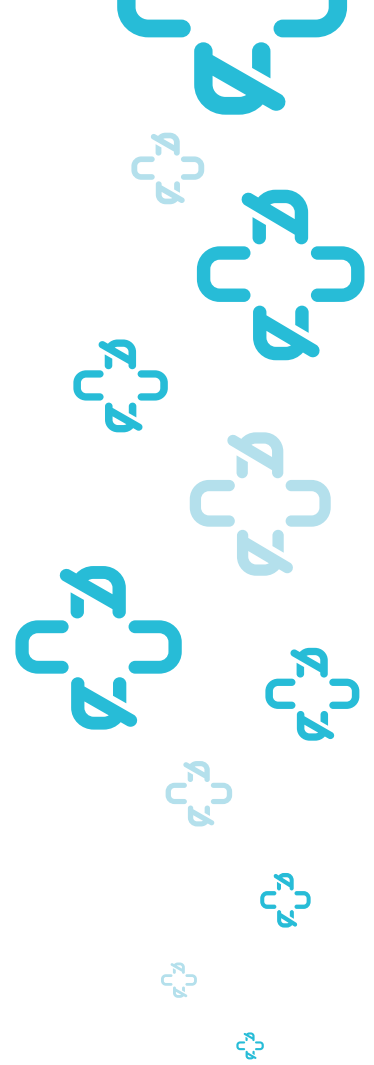




ASSOCIATION DES  
CHIRURGIENS DENTISTES  
DU QUÉBEC



# Mémoire

## de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ)

présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires  
**2022-2023**

Janvier 2022

# Présentation

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) est une association professionnelle qui regroupe 4300 dentistes, essentiellement des généralistes, mais également des dentistes en santé publique et des dentistes pédiatriques. Elle a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres.

La plupart de ses membres travaillent en clinique privée et procurent des soins buccodentaires à des patients partout au Québec. Ils et elles traitent tous les types de patients, notamment les enfants de moins de

dix ans et les prestataires d'une aide financière de dernier recours, ces deux derniers groupes étant couverts par le régime public de soins dentaires.

En outre, l'ACDQ assure la reconnaissance des compétences de ses membres et contribue à leur formation. Elle défend la valeur et l'importance de leurs services et négocie en leur nom toutes les ententes jugées nécessaires. Elle soutient également la recherche, l'action sociale et l'aide humanitaire : ainsi, elle appuie activement les initiatives des Auberges du cœur et des Dentistes sans frontières.

## INTRODUCTION

L'ACDQ souhaite profiter des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour présenter certaines de ses priorités, qui ont un impact sur la santé buccodentaire de la population québécoise. Il s'agit pour l'Association d'une première participation à cet exercice de consultation.

L'impact économique des soins dentaires au Québec est important car il représente des dépenses s'élevant à plus de deux milliards de dollars par année. La participation de l'ACDQ s'inscrit ici dans un désir global de partage de sa vision et de ses idées en matière de santé buccodentaire afin de contribuer au développement économique et social du Québec.

En effet, plusieurs enjeux touchent les chirurgiens dentistes, et l'Association souhaite sensibiliser le gouvernement à leur réalité. Un des enjeux les plus préoccupants pour les dentistes est la rareté de la main-d'œuvre. Afin d'en minimiser les conséquences, l'Association propose dans son mémoire quelques mesures, notamment en ce qui a trait à l'attraction et à la rétention du personnel dentaire dans les régions éloignées.

En outre, dans la deuxième section du document, l'ACDQ présente certaines pistes de solution qui visent à améliorer la santé buccodentaire des Québécois(e)s et à favoriser l'accès aux soins dentaires de certaines clientèles.

# MINIMISER LES EFFETS DE LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES CLINIQUES DENTAIRES

La pénurie de main-d'œuvre affecte durement le milieu de la santé dentaire et touche, à divers degrés selon les régions du Québec, toutes les catégories de personnel des cliniques dentaires privées, mais plus particulièrement les hygiénistes dentaires. En effet, selon la plus récente mise à jour d'Emploi-Québec des diagnostics de moyen terme (2023), la profession d'hygiéniste dentaire se retrouvera en déficit de main-d'œuvre dans la plupart des régions du Québec.

La rareté de la main-d'œuvre survient alors que les soins dentaires sont en forte demande, notamment en raison du vieillissement de la population (la proportion des personnes édentées diminuant d'année en année) et des nombreuses campagnes de sensibilisation à l'importance de la santé buccodentaire et d'une saine hygiène de la bouche, effectuées dès l'enfance.

En réponse à cet enjeu, le conseil d'administration de l'ACDQ a adopté, à l'hiver 2021, un plan d'action visant à atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre. Le développement d'une marque employeur pour les cliniques dentaires figure parmi les éléments phares de ce plan.

En parallèle, l'Association a multiplié les rencontres avec ses partenaires gouvernementaux et institutionnels afin de les sensibiliser à cet enjeu et y trouver des solutions durables. L'ACDQ tient à saluer de nouveau l'annonce, au mois de mai dernier, de l'octroi d'une aide financière de près de 555 000 \$ du gouvernement du Québec au Cégep de Saint-Hyacinthe pour le déploiement

d'une formation accélérée en hygiène dentaire destinée aux dentistes formés à l'étranger. Il s'agissait de l'une de nos demandes.

Grâce à cette formation d'une année, les dentistes qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger, mais qui ne peuvent exercer leur profession au Québec pourront obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) en hygiène dentaire, ce qui leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux exigences de la profession. Cette mesure aura un effet à très court terme sur la main-d'œuvre des cliniques dentaires et sur la continuité des soins dentaires, puisqu'une première cohorte d'étudiants a commencé ses cours en septembre 2021.

Un sondage a aussi été effectué, au printemps 2019, auprès de 51 dentistes propriétaires provenant des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Baie-James et du Nord-du-Québec, afin de dresser un portrait de la situation pour ce qui est du recrutement et de la rétention du personnel dentaire. Les constats sont implacables : ces régions ont de grandes difficultés de recrutement et de rétention, en particulier l'Est du Québec.

L'Association tient donc à rappeler qu'aucun établissement collégial n'offre la formation en hygiène dentaire à l'est de la ville de Québec. L'ACDQ est d'avis que cette iniquité dans la répartition géographique de l'offre de formation en hygiène dentaire peut expliquer, en partie, le manque de main-d'œuvre dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord.

## RECOMMANDATION 1

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec d'augmenter l'offre de formation en hygiène dentaire afin de mieux servir l'ensemble du Québec, et plus spécifiquement l'Est du Québec, par la création d'un programme collégial en Techniques d'hygiène dentaire au Cégep de Matane.

## MINIMISER LES EFFETS DE LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES CLINIQUES DENTAIRES (SUITE)

Cela dit, l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre ne se limite pas à l'Est du Québec. De fait, elle touche plus particulièrement les régions rurales et éloignées, notamment le Nord-du-Québec. Pour la plupart de ces territoires, il devient de plus en plus difficile de pourvoir les postes permanents ou de remplacements de dentistes. Les conditions d'exercice, qu'elles concernent la faible rémunération ou le manque d'incitatifs financiers, sont souvent pointées du doigt par les membres de l'ACDQ qui y pratiquent.

Conséquemment, l'offre de service est directement touchée par cette situation et peine à répondre à la demande. L'Association réitère au gouvernement du Québec que, dans le cadre du renouvellement de l'entente-cadre sur le régime public de soins dentaires, des mesures incitatives mieux adaptées et

plus robustes, dont l'augmentation de la rémunération, sont nécessaires afin d'assurer l'accessibilité et la pérennité des soins buccodentaires dans ces régions.

À cet égard, l'ACDQ souhaite également souligner une mesure qui existe en Nouvelle-Écosse et qui mérite, à ses yeux, d'être explorée. Alors qu'elle fait face à une pénurie de médecins, la province pourra bénéficier d'un programme national d'exonération des prêts étudiants visant à faciliter le recrutement. En effet, les médecins nouvellement diplômés pourront obtenir jusqu'à 40 000 \$ en remise de prêt s'ils pratiquent dans les régions rurales pour une période déterminée. Cette solution pourrait être adoptée par le Québec afin de favoriser le recrutement des dentistes dans les régions rurales et éloignées.

### RECOMMANDATION 2

L'ACDQ demande au gouvernement d'accorder un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées.

# AMÉLIORER LA SANTÉ BUCCODENTAIRE DES QUÉBÉCOIS ET FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES

L'ACDQ souhaite favoriser l'accessibilité des clientèles vulnérables aux soins buccodentaires, dont les résidents des CHSLD. Une meilleure santé de la bouche contribuera certainement à l'amélioration de leur santé globale, de même que de leur qualité de vie. L'Association s'est d'ailleurs montrée favorable au programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), qui vise à offrir des soins préventifs et curatifs aux résidents des CHSLD.

Cela dit, bien que l'ACDQ ait salué cette initiative du gouvernement en reconnaissant la nécessité d'un tel programme, ce dernier nous apparaît perfectible dans sa mise en œuvre. En effet, pour parvenir aux objectifs du programme, l'Association est d'avis que certains de ses paramètres mériteraient d'être révisés et bonifiés, principalement les ressources financières qui y sont consacrées et ses modalités d'application. En effet, compte tenu des nombreux coûts inhérents à la pratique dentaire (rémunération, équipement, mesures d'asepsie, etc.), un tel programme devrait être assumé financièrement par l'État.

Il convient de rappeler que la clientèle des centres d'hébergement pour aînés n'est pas la même que celle des cliniques privées. Les traitements de ceux-ci sont souvent plus

complexes, et les dentistes doivent composer avec certaines difficultés liées à l'état de santé du patient (mobilité réduite, troubles neurologiques, problèmes cognitifs, etc.). De plus, l'équipement que l'on retrouve dans les cliniques dentaires privées n'est pas toujours disponible sur place. Le dentiste est donc souvent obligé de transporter son matériel portatif, ce qui n'est pas sans poser des défis de logistique et de coûts. Il doit aussi prévoir les mesures d'asepsie et de stérilisation propres à sa pratique.

Tout cela n'est qu'une énumération sommaire des besoins des dentistes qui exercent dans ce milieu. Nous croyons que le programme actuel ne correspond pas au coût réel qui doit être assumé par le dentiste qui choisit de pratiquer en CHSLD.

En outre, nous considérons que le panier de services proposé n'est pas adapté aux nombreux besoins des résidents des CHSLD. En effet, celui-ci n'englobe pas toute la gamme de soins que l'on retrouve dans le Guide des tarifs de l'ACDQ. Les traitements autorisés sont plutôt restreints, ce qui limite l'intervention du dentiste dans son exercice. Or, comme nous l'avons mentionné précédemment, les besoins des aînés peuvent être multiples. Il faudrait donc élargir la palette de traitements autorisés en fonction des soins fournis à cette clientèle, notamment les soins curatifs.

## RECOMMANDATION 3

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de revoir certains paramètres du programme en CHSLD, notamment les ressources financières et les modalités d'application, et d'assumer la totalité des coûts.

L'ACDQ propose de bonifier l'enveloppe budgétaire allouée au programme pour prendre en compte la totalité des coûts réellement engagés et d'élargir le panier de services du programme afin d'y inclure un ensemble de traitements répondant à tous les besoins de la clientèle admissible.

3



## AMÉLIORER LA SANTÉ BUCCODENTAIRE DES QUÉBÉCOIS ET FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES (SUITE)

Il convient aussi de soulever un élément du régime public de soins dentaires du Québec qui apparaît insensé aux yeux de l'Association. Cet aspect a même fait l'objet de quelques articles dans les médias dans la dernière année. Il s'agit des soins dentaires exigés avant une intervention chirurgicale qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

En effet, cette situation tant décriée oblige par exemple une personne à subir un examen dentaire avant une chirurgie cardiaque. Les nombreuses bactéries que l'on retrouve dans la bouche peuvent se rendre jusqu'aux parois du cœur et provoquer une infection sérieuse. C'est pourquoi les chirurgiens demandent

à leurs patients de se faire examiner par un dentiste avant de les opérer. Ils veulent s'assurer de la bonne condition buccodentaire du patient avant de procéder à une intervention chirurgicale qui comporte des risques.

Malheureusement, pour certains patients, des traitements dentaires seront nécessaires avant d'être opérés. L'ACDQ convient que certains de ces traitements peuvent être coûteux pour une personne à faible revenu, alors qu'une personne devant subir une chirurgie au cœur ne peut se passer de tels soins nécessaires à son intervention. L'ACDQ souhaite donc que le gouvernement puisse donner un coup de pouce aux personnes ayant une capacité de payer limitée.

### RECOMMANDATION 4

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de rembourser les soins buccodentaires qui sont exigés avant une chirurgie aux personnes à faible revenu.

## CONCLUSION

En somme, la compétence de nos membres est largement reconnue au Québec, et leur pratique sert souvent de modèle. En offrant des soins dentaires à des centaines de milliers de Québécois sur une base quotidienne, les dentistes ont certes leur opinion quant à la détermination et à l'organisation des soins buccodentaires.

C'est pourquoi l'ACDQ tient à rappeler au gouvernement québécois l'importance qu'elle soit consultée, et ce en amont, lorsqu'il travaille sur des dossiers pouvant concerner ses membres. Qu'il s'agisse de la création de programmes, de l'élaboration de politiques publiques ou de modifications réglementaires

ou législatives, l'Association entend s'exprimer et donner son opinion sur tout changement susceptible d'avoir des répercussions sur la pratique des membres de la profession qu'elle représente.

Dans le présent mémoire, l'ACDQ propose des pistes de solution afin de résorber les effets de la rareté de la main-d'œuvre dans les cliniques dentaires, d'améliorer la santé buccodentaire des Québécois, et de favoriser l'accès aux soins dentaires. L'Association offre sa pleine et entière collaboration au gouvernement du Québec, en espérant être entendue et que ses recommandations soient prises en compte.

# LISTE DES RECOMMANDATIONS

## RECOMMANDATION 1

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec d'augmenter l'offre de formation en hygiène dentaire afin de mieux servir l'ensemble du Québec, et plus spécifiquement l'Est du Québec, par la création d'un programme collégial en Techniques d'hygiène dentaire au Cégep de Matane.

## RECOMMANDATION 2

L'ACDQ demande au gouvernement d'accorder un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées.

## RECOMMANDATION 3

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de revoir certains paramètres du programme en CHSLD, notamment les ressources financières et les modalités d'application, et d'assumer la totalité des coûts.

L'ACDQ propose de bonifier l'enveloppe budgétaire allouée au programme pour prendre en compte la totalité des coûts réellement engagés et d'élargir le panier de services du programme afin d'y inclure un ensemble de traitements répondant à tous les besoins de la clientèle admissible.

## RECOMMANDATION 4

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de rembourser les soins buccodentaires qui sont exigés avant une chirurgie aux personnes à faible revenu.

# ADQ



**ASSOCIATION DES  
CHIRURGIENS DENTISTES  
DU QUÉBEC**

1425 — 425, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 3G5  
**Tél. :** 514 282-1425 + 1 800 361-3794  
**Télec. :** 514 282-0255